

Envoyé en préfecture le 07/01/2026

Reçu en préfecture le 07/01/2026

Publié le

ID : 976-200059871-20260103-154_2025-DE



Bordereau de signature

DELIB N°12 INTEGRATION OT JARDIN BOTANIQUE

Signataire	Date	Annotation
ZAHAMATI SAID MAANRIFA, <i>SERCETARIAT</i>	06/01/2026	
Tamimou ABDILLAH, <i>DGS Adjoint et DGA Ressources et moyens</i>	06/01/2026	
Said Maanrifa IBRAHIMA, <i>President</i>	06/01/2026	 <p>Certificat au nom de SAID MAANRIFA IBRAHIMA (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST), émis par Certinomis - Prime CA G2, valide du 22 sept. 2023 à 13:51 au 21 sept. 2026 à 13:51.</p>
<i>SERCETARIAT</i>		

Dossier de type : CIRCUIT // BUREAUTIQUE DGS Adjoint et DGA Ressources et moyens PRESIDENT

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Aménagement/Environnement/Tourisme : Demande d'intégration de l'Office de Tourisme du Centre-Ouest dans le projet de Jardin Botanique de Coconi et accompagnement financier de la Communauté de Communes

Séance du 03/01/2026

Délibération n°12

2^{ème} convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 5

Absents : 35

Votants : 5

- dont « pour » : 5

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le mardi 30 décembre 2025, convoqué le jour même, s'est réuni sur 2^{ème} convocation le samedi 03 janvier 2026 à 08 heures 00 dans les locaux de la 3CO à Kahani, sous la présidence de M IBRAHIMA SAID Maarifa, président.

Présents

CHANFI Bibi, RIDHOI Zaïnabou, IBRAHIMA Said Maarifa, SAID Mariame, CHANRANI Daoudou,

Absents

AHMED COMBO Papa, MOHAMED Zaïnaba, , ATTIBOU Zaïnati, MADI OUSSENI Mohamadi, , ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mohamed Moindjie, RAMA Ahmed. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, MDALLAH Anlamati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIH Inchat, AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadanani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MROIVILI MOILIM Amina, MIKIDADI Madihali, FRADJI Saindou, BOINA Rifay Raim, ANDJILANI Housseni.

Secrétaire de séance : RIDHOI Zaïnabou

Le Département de Mayotte porte actuellement un projet structurant d'aménagement d'un jardin botanique à Coconi sur la commune de Ouangani, visant à valoriser le patrimoine naturel et botanique de Mayotte tout en développant l'attractivité touristique du territoire.

L'Office de Tourisme du Centre-Ouest, structure intercommunale dont la mission principale est la promotion et le développement touristique du territoire de la Communauté de Communes, recherche actuellement des locaux adaptés pour installer ses bureaux et accueillir dans des conditions optimales les visiteurs et touristes.

Le projet de jardin botanique de Coconi, de par sa vocation touristique et son rayonnement territorial, constitue un emplacement stratégique pour l'implantation de l'Office de Tourisme. Cette localisation permettrait de :

- Créer une synergie naturelle entre l'équipement départemental et la structure de promotion touristique intercommunale ;
- Offrir aux visiteurs du jardin botanique un point d'information touristique de première qualité ;
- Renforcer l'attractivité et la fréquentation du jardin botanique ;
- Optimiser les moyens publics en mutualisant les flux de visiteurs ;
- Valoriser l'offre touristique globale du Centre-Ouest de Mayotte.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

De solliciter le Département de Mayotte pour l'intégration de l'Office de Tourisme du Centre-Ouest dans le projet d'aménagement du jardin botanique de Coconi, afin que lui soit réservé un espace approprié permettant l'installation de ses bureaux et de son espace d'accueil du public.

De s'engager formellement à supporter toute contribution financière ou participation qui pourrait être demandée à l'Office de Tourisme du Centre-Ouest dans le cadre de cette intégration, afin de lui garantir un espace fonctionnel et adapté à ses missions au sein de ce projet d'aménagement.

D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à engager toute démarche utile auprès du Département de Mayotte pour concrétiser cette demande.

De charger le Président de transmettre la présente délibération au Président du Conseil Départemental de Mayotte.

D'inscrire les crédits correspondants aux engagements financiers de la Communauté de Communes au budget lors des exercices concernés.

Fait et délibéré le 03/01/ 2026

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO


M. IBRAHIMA Said Maarifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest

Signé par : Saïd Maarifa IBRAHIMA
Date : 06/01/2026
Qualité : Président

